

Nous attirons votre attention sur le fait qu'avant de procéder à votre rachat, il est nécessaire de vérifier les éléments ci-dessous :

le solde de mon contrat après rachat partiel doit être au minimum de 150 000 euros ;

le montant minimum de mon rachat doit être de 50 000 euros ;

le seuil poche monétaire correspond au seuil minimum de 1,50% à conserver dans le FAS ;

le seuil par sous-jacents correspond à la valeur restante en conformité avec les seuils par classe d'actifs décrits ci-dessous :

Libellé	Limite par émetteur	Limite global
Fonds immobiliers	5%	10%
FCPR	10%	20%
Actions	20%	100%
OPCVM UCITS	100%	100%
EMTN	100%	100%

I CONTRAT

Numéro de contrat

I SOUSCRIPTEUR

☐ M. ☐ Mme

Nom

Prénom

Nom de jeune fille

Date de naissance

Pays de résidence fiscale

I RÉFÉRENCES BANCAIRES BOURSObANK

Joindre la copie recto-verso de la pièce officielle d'identité en cours de validité avec photographie et mentions lisibles.

Identification Internationale IBAN :

FR76 4061

Identification Internationale de la banque BIC :

(Joindre votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) Boursobank)

I DEMANDE DE RACHAT

☐ **RACHAT PARTIEL** Montant¹ : euros (*minimum 50 000 €*)

¹ Le montant brut à désinvestir est limité au solde effectif de la poche monétaire du FAS à la date du désinvestissement.

☐ **RACHAT TOTAL**

Le rachat (partiel ou total) sera réalisé conformément aux conditions prévues par votre contrat.

Merci de préciser le motif du rachat :

- ☐ Complément de revenus/ Besoin de trésorerie (à préciser) :
- ☐ Réorientation de l'investissement vers d'autres produits financiers
- ☐ Paiement d'impôts
- ☐ Opération immobilière
- ☐ Travaux
- ☐ Frais de fonctionnement de la société
- ☐ Autres (à préciser) :

I FISCALITÉ

En qualité de résident fiscal en France, les produits* sont soumis au "prélèvement forfaitaire unique" (PFU) qui se compose du prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) et des prélèvements sociaux (PS).

Le Souscripteur, personne physique, déclare mandater SOGELIFE pour effectuer en son nom et pour son compte les formalités déclaratives relatives au PFU. Afin de procéder à ces formalités, le Souscripteur délègue expressément SOGELIFE de ses obligations relatives au secret professionnel luxembourgeois du secteur des assurances et l'autorise à communiquer à l'Administration fiscale française l'ensemble des données nominatives le concernant et concernant son contrat (information). Dans ce cadre, le Souscripteur est informé et accepte que SOGELIFE a l'obligation de conserver à la disposition des autorités fiscales françaises l'ensemble de ces informations.

*la différence entre la somme payée par SOGELIFE et le montant des primes versées.

SIGNATURE

Fait à le [] [] [] [] [] [] [] []

Joindre la copie recto-verso de la pièce officielle d'identité en cours de validité avec photographie et mentions lisibles.

Signature du Souscripteur, précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

I SOUSCRIPTEUR

